COMPTE-RENDU séance du Conseil Municipal
du Mercredi 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18 Date de convocation : 16/11/2015

Présents : Ms MAURY JC, DUBREUIL M, KHEDHIRI A, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, BONIFACE J, M. FAUCHER A, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, DUCLOUT V, LABUSSIERE M, PAULAIS J, VIGNAUD S, SENREM S, MARTIN F

Absents : Mmes LOWREY N, COUGNAUD J, M. BOUTON P,

Pouvoir(s) : - M. BOUTON P à M. FAUCHER A
- Mme COUGNAUD J à Mme VIGNAUD S

Mme Sophie VIGNAUD a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la présentation du PLU prévue à l'ordre du jour sera reportée en janvier compte-tenu de l'ordre jour très chargé. Il est rappelé en outre qu'un questionnaire PLU a été remis à tous les élus et que le Bureau d'étude n'a pas reçu beaucoup de retour.

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable – SIAEP de la Région de Chalais
- Proposition d'acquisition des parcelles cadastrées Section B N°1254-1256 à St-Christophe
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles
- Rapport de la CLECT du 26/11/2015

Pas d'observation sur le dernier compte rendu.

Il est signalé que les convocations de ce conseil municipal ont été transmises par courrier avec un dossier volumineux ce qui est regrettable en terme de coût.
Réponse : c'est la procédure obligatoire lorsqu'il est inscrit à l'ordre du jour le vote pour une délégation de service public. Tous les élus doivent posséder l'ensemble des pièces du dossier 15 jours avant la date du conseil.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire propose de confier l'affermage du service assainissement collectif à l'entreprise SAUR. Accord à l'unanimité.

- TARIFICATION (part communale)

Vu le budget annexe de l'assainissement, il est décidé à l'unanimité de diminuer de 30 % la taxe communale d'assainissement pour l'année 2016 soit :

Partie fixe par branchement en service (Abonnement) :	16.10 €
Coût au m^3	0.77 €

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA CHARENTE

Vu la loi N°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
Vu le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Charente (SDCI), élaboré par le Préfet, visant les objectifs suivants :

- La création d'EPCI à fiscalité propre dont les périmètres correspondent aux bassins de vie,
- Un seuil de population des EPCI à fiscalité propre de 15 000 habitants au minimum
- La suppression des doublons afin de réduire le nombre de syndicats,
- Accroissement de la solidarité financière.

Il est signalé que le projet de SDCI de la Charente a été envoyé par Mr le Préfet de la Charente aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI et Syndicats Mixtes. Ces derniers ont 2 mois pour donner leur avis et délibérer (au plus tard jusqu'à 22/12/15). A défaut de réponse d'une collectivité dans ce délai, son avis sera réputé favorable (conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010).
La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) aura 3 mois pour se prononcer. Les propositions de modification du projet du SDCI devront être adoptées à la majorité des 2/3 des membres de la CDCI. Les projets de périmètre conformes au SDCI devront être arrêtés par le Préfet au plus tard le 15/06/2016.
Les communes, EPCI et syndicats concernés auront alors 75 jours pour se prononcer sur ce projet d'arrêté de périmètre. Si la majorité n'est pas réunie, le Préfet pourra engager une procédure exceptionnelle pour passer outre ce refus.
Au plus tard le 30/12/16 : arrêtés définitifs de périmètre des nouveaux EPCI et syndicat qui seront créés au 01/01/2017.
Pour la Commune de Chalais, adhérente à la Communauté de Communes Tude et Dronne, il est proposé une fusion avec la Communauté de Communes de Horte et Lavalette. Le transfert obligatoire de la compétence Eau

en 2020, conduirait à la suppression de 5 SAEP (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable) : SAEP de la font du Gour, de la Font des Abîmes, des Essards, de Chalais et de Edon-Ronsenac, pour la création d'un SAEP unique à l'échelle du département (en plus du SCOT de l'Angoumois).

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la proposition du projet de SDCI sachant que le vote des assemblées délibérantes doit porter sur la globalité du SDCI et apporter un avis pour ou contre. La délibération doit présenter une motivation détaillée en cas d'avis défavorable.
Le conseil municipal, à l'unanimité

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au SDCI proposé, tout en précisant que l'assemblée n'est pas contre un regroupement d'EPCI et de Syndicats mais :

REGRETTE le manque de souplesse du calendrier nécessitant un travail dans la précipitation, précisant que le travail en cours sur la CDC Tude et Dronne rencontre de nombreuses difficultés à résoudre. En outre, les deux dernières années nous ont démontré que durant la fusion et l'harmonisation des compétences d'EPCI, il n'est plus possible de faire du développement sur le territoire. On peut s'interroger sur l'intérêt à regrouper des EPCI dans la précipitation et l'urgence.

ESTIME que l'arrivée soudaine d'un nouvel SDCI proposant une nouvelle harmonisation avec la CDC Horte et Lavalette, dont les compétences en cours ne sont pas harmonisées avec les nôtres va générer de nouveaux coûts de fonctionnement et d'ingénierie importants et de nouveaux troubles de fonctionnement pour une évolution très modeste de la CDC actuelle.

SIGNALE que les bassins de vie de la CDC TUDE et DRONNE et HORTE ET LAVALETTE ne sont pas les mêmes alors que l'un des objectif du projet de SDCI est d'apporter : *« une meilleure cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre, au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale »*

PROPOSE un nouvel EPCI à l'échelle du Pays Sud Charente : regroupement des CDC Tude et Dronne et des 4B, (avec toute ou partie de la CDC d' Horte et Lavalette) afin de créer un découpage géographique cohérent, lié à un bassin de vie historique : le Sud Charente.

Cette proposition évite ainsi la création de deux entités sur un même Pays pour les services publics et les enveloppes financières de la Région, de l'Etat, de l'Europe...

Cette entité serait à l'échelle du syndicat mixte du Pays Sud Charente, ce qui permet en outre la suppression de ce syndicat.

De plus, les communes qui seraient concernées par cette fusion partagent et portent déjà des projets communs depuis plus de 20 ans.

Il est précisé enfin, que des relations existent aujourd'hui entre les CDC des 4 B et Tude et Dronne : mutualisation du personnel sur plusieurs compétences, adhésion au même Pôle touristique, urbanisme,...

Concernant les enjeux et la nécessité des fusions des Syndicats d'Alimentation en Eau Potable (SAEP), le passage de 42 SAEP à 2 est trop brutal et les conséquences ne semble pas entièrement mesurées.

Il apparait notamment un manque de réflexion sur la qualité, la quantité et la nature des eaux (eaux souterraines/eaux de surfaces) dont les gestions sont différentes

PROPOSE la création d'un SAEP calqué sur la proposition d'une CDC à l'échelle du Pays Sud Charente. Cela permettrait de diviser par 10 le nombre de SAEP sur le territoire qui nous concerne, tout en préservant une connaissance et une gouvernance de proximité, garantes des intérêts du territoire et des usagés.

Ce syndicat comprendrait :

- SIAEP de LA FONT CHAUDE
- SIAEP de BAIGNES
- SIAEP du BROSSACAIS
- SIAEP de LA FONT DES ABIMES
- SIAEP de RONSENAC-EDON
- SIAEP de LA FONT DU GOUR
- SIAEP de CHALAIS
- SIAEP des COLLINES DU MONTMORELIEN
- SIAEP de SALLES LAVALETTE
- SIAEP des ESSARDS
- COMMUNE de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Les chiffres clefs de ce futur Syndicat sont les suivants :

- 107 Communes
- 45 823 Habitants
- 21 167 Abonnés
- 2,570 Millions de M3 vendus
- Linéaire du réseau : 2 437 Km

Ce qui remplit les conditions de la loi NOTRe

FOIRES ET MARCHES

- CHOIX DU DELEGATAIRE

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire propose de confier la délégation de service public pour les foires et marchés du lundi matin à l'entreprise FRERY. Accord à l'unanimité.

- CONSTITUTION D'UNE COMMISSION

Pour mettre en place une dynamique d'animation au niveau des foires et marchés il est proposé de constituer un comité qui serait présidé par le maire et qui comprendrait :

- des élus au nombre de 3
- des commerçants non sédentaires au nombre de 2
- des commerçants sédentaires au nombre de 2
- 1 représentant de la société FRERY

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des volontaires parmi les élus, contact sera pris prochainement avec les commerçants sédentaires et non sédentaires pour finaliser ce comité.
Mme DUCLOUT Véronique, M. DUFLOT Marc et M. Joël MOTY sont volontaires. Accord à l'unanimité du conseil.

- TARIFICATION DROIT DE PLACE

Décision à l'unanimité de reconduire pour 2016 les tarifs fixés en 2015 à savoir :

Commerçant non sédentaire le m²	0.25 €
Commerçant non sédentaires le mètre linéaires	0.76 €
Minimum de perception	4.23 €

TARIFS

1. SALLE DES FÊTES

Il est constaté que la salle des fêtes enregistre très peu de recette.
Décision à l'unanimité de reconduire pour 2016 les tarifs fixés en 2015 à savoir :

- pour les associations Chalaisiennes exclusivement, de maintenir la gratuité de la salle des fêtes à l'exception des cuisines qui seront loués 80 €.
- montant de la location de la salle des fêtes pour les utilisateurs domiciliés sur la commune comme suit :
  - ½ salle : 90 €
  - Salle entière : 130 €
  - Participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines 80 €.
- montant de location de la salle des fêtes pour les utilisateurs autres communes comme suit :
  - ½ salle : 105 €
  - Salle entière : 155 €
  - Participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines 85 €.

2. SALLE DES VIEILLES GRILLES

Décision à l'unanimité de reconduire pour 2016 les tarifs fixés en 2013 à savoir :

- Gratuité pour les associations Chalaisiennes
- Gratuité pour les réunions et meeting politique
- Pour les autres utilisateurs domiciliés sur la commune de Chalais :
  - 25 € la salle
  - 15 € la cuisine
  - 35 € l'ensemble
- Pour les utilisateurs ou associations domiciliés hors de la commune de Chalais :
  - 30 € la salle
  - 20 € la cuisine
  - 45 € l'ensemble

3. SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE DE ST-CHRISTOPHE

Décision à l'unanimité de maintenir la gratuité de la salle de l'ancienne Mairie de St-Christophe. Précise que cette salle est exclusivement réservée aux associations Chalaisiennes et réunions politique.

4. MEDIATHEQUE

Décision à l'unanimité de reconduire pour 2016 les tarifs à savoir

- Gratuité pour les lecteurs de moins de 18 ans
- Lecteurs de Chalais : 14 €
- Lecteurs autres communes : 20 €

Internet : 2 € /heure

5. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Décision à l'unanimité de fixer à 4 € par jour le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales du domaine public par des commerçants non sédentaires (camion pizza, vente de fruits et légumes, ...)

6. BAR « LA BONNE HUMEUR »

Décision à l'unanimité de reconduire le montant fixé à 600 € pour la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Fontaine à Chalais du 1er janvier au 31 décembre 2016.

7. BAR « O P'TI en K »

Décision à l'unanimité de fixer à 300 € par an le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Chapelle à Chalais du 1er avril au 31 octobre 2016.

RAPPORT DE LA CLECT DU 26/11/2015

Présentation du rapport de la CLECT en date du 26 novembre, approuvé à l'unanimité des membres présents, qui propose de fixer, de manière dérogatoire, les attributions de Compensation 2014 et 2015 suivantes pour les communes de Châtignac et Saint Laurent des Combes :

- Commune de Châtignac : Attribution de Compensation négative (reversement à la Communauté de Communes) d'un montant de 4 726, 09 €
- Commune de Saint Laurent des Combes Attribution de Compensation positive (reversement à la Commune) d'un montant de 5 716 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2014 du SIAEP LA FONT DES ABIMES

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Lecture du rapport à l'assemblée et approbation à l'unanimité.

PROPOSITION ACQUISITION PARCELLES section B N°1254 1256 – St-Christophe

M. le Maire expose à l'assemblée que l'acquisition des parcelles cadastrées section B N°1254 et 1256 situées à proximité de l'école élémentaire de St-Christophe permettrait d'avoir un lieu discret pour le stockage des containers poubelles.
Le propriétaire M. Burt accepte la vente de ces parcelles au prix de 6 500 €. La superficie totale est de 113 m².
Une évaluation des domaines n'est pas nécessaire compte tenu du prix. L'acquisition pourra faire l'objet d'un acte administratif. Le conseil municipal refuse l'acquisition des parcelles au prix de 6 500 € et propose un achat au prix de 5000 €. Le conseil municipal autorise le maire à négocier cet achat et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES

La comptabilité fait ressortir pour l'année scolaire 2014/2015 des frais de fonctionnement de 280.65 € par enfant en primaire et 774.74 € par enfant en maternelle. Il est signalé que ces frais de fonctionnement sont calculés sur l'exercice comptable de 2015 soit 7 mois compte tenu du transfert de la compétence scolaire à la CDC Tude et Dronne le 1er Août 2015. Il est décidé à l'unanimité que la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles 2014/2015 sera de :

École primaire :	280.65 € / enfant
École maternelle :	774.74 € / enfant

TRAVAUX

- Point sur l'avancement des travaux de la rue d'Angoulême avec une seconde phase plus compliquée
- La peinture sous le PSGR devrait être refaite par le departement courant 2016 en contrepartie la commune prendrait l'entretien du trottoir et de la main courante.
- Projet de réduction de la vitesse des véhicules route de barbezieux via un retrecissement de la bande de roulement et une signalitique adaptée. Projet à un coût modeste qui sera proposé sur le budget 2016
- Des nouvelles illuminations de noël ont été achetées cette année, en contre partie il n'y aura pas de distribution de sapins aux commerçants, mais uniquement un sapin place de la fontaine.

SUBVENTION

Proposition d'allouer une subvention de 150 € à l'amicale du personnel communal pour l'arbre de noël, accord du conseil municipal.

DPU : pas d'exercice du droit de préemption

INFORMATION SUR LES DECISIONS

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
19/2015	05/11/2015	BAIL POUR LE LOGEMENT DU 3 RUE ST-CHRISTOPHE	6 ANS – LOYER 315 €/mois + 50 € charge de chauffage à M. PUYPELAT Claude
20/2015	01/12/2015	CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE L ASSAINISSEMENT LA COUNILLERE	IRH – 33170 GRADIGNAN MONTANT DES HONORAIRES 6 660 € HT (6%)

QUESTIONS DIVERSES

- Info téléthon week-end prochain
- Vœux du maire le 9/01/2016
- Info sur le prochain jumping

Le Maire
Jean-Claude MAURY

MAIRIE DE CHALAIS (Charente)